

CENTRE HOSPITALIER
"Le Vinatier"
95 boulevard Pinel
69677 BRON Cedex
Finess 69 078 0101

Certificat de **24 HEURES**

BRON, le **15 février 2007**

N° d'admission

07 000876

Je soussigné, praticien hospitalier psychiatre des hôpitaux

certifie que **Monsieur VEUILLET Roland**

PLACEMENT H.O.

entré audit Hôpital le 14 février 2007

Délivré à M. le Préfet du Rhône

Direction de la Réglementation
1er Bureau

Ce patient nous est adressé en hospitalisation d'office pour « une décompensation psychotique à thématique de persécution et de revendication ».

Il s'agit d'un homme, militant syndical, fonctionnaire dans l'éducation nationale, qui suit depuis une cinquantaine de jours une grève de la faim parce qu'il conteste une décision prise à son égard il y a plusieurs années.

Son médecin lui aurait conseillé de poursuivre sa grève de la faim sous surveillance hospitalière, d'où sa venue de lui-même dans un centre hospitalier. A l'admission, il a refusé la réalimentation et les médecins lui ont refusé une sortie contre avis médical arguant qu'il était pathologique qu'il mette ainsi sa vie en danger.

A l'entretien ce jour, nous rencontrons un patient calme, dont le discours est parfaitement cohérent, et qui inscrit sa conduite dans un conflit syndical mettant en jeu, non seulement, son existence propre mais aussi son identité de syndicaliste et ses convictions politiques. On ne constate ni idées délirantes, ni troubles du jugement, ni idéation suicidaire.

Après cinquante jours de grève de la faim, les troubles biologiques ne sont pas patents et sa vie n'est pas en danger, à ce jour, il bénéficie d'un accompagnement médical.

En conclusion, si on peut postuler une personnalité relativement rigide, on ne peut en revanche porter un diagnostic de pathologie aiguë nécessitant des soins sous contrainte en milieu psychiatrique. Cette mesure nous paraît même inopportune puisqu'il risquerait d'accentuer le différend entre sujet individuel et institution de l'Etat.

Dans ces conditions, l'hospitalisation d'office n'est pas justifiée et il convient de lever la mesure au plus tôt.

Docteur E. JULLIAND

